

AC.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL

MINISTERE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET
DES AFFAIRES SOCIALES

SECRET

ANNEE 1965 - N° 248 / PC/MEPTAS/DP.2

SOMMAIRE :

Reclassement.-

LE PRESIDENT DU CONSEIL
CHEF DU GOUVERNEMENT DU DAHOMEY

Présenté par
le Directeur
du Personnel,

- [Signature]*
- VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;
 - VU le Décret n°33/PR. du 25 Janvier 1964 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;
 - VU le Décret n°64-54/PC/SGG. du 2 Mai 1964 fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
 - VU la Loi n°59-21/ALD. du 31 Août 1959 portant statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifiée ;
 - VU le Décret n°59-218 du 15 Décembre 1959 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié ;
 - VU le Décret n°59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
 - VU le Décret n°62-85/PR-MEPT. du 26 Février 1962 portant statuts particuliers des Corps des Personnels relevant de la Direction des Impôts et de la Direction de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre ;
 - VU le Décret n°395/PR-MEFP/DP.2 du 18 Septembre 1962 portant reclassement dans les corps nationaux des Secrétaires et Adjoints Administratifs ;
 - VU l'Arrêté n°0450/MEPTAS/DP.2 du 30 Avril 1965 portant promotions des fonctionnaires des corps appartenant au Cadre des Personnels Administratifs Communs ;
 - VU la transmission n°745/MFAEP/CAB. du 4 Mars 1965 du Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- M. DAN Théodore, Adjoint Administratif en service à l'Inspection des Impôts de Bohicon, est intégré et reclassé à compter du 1er Janvier 1965 dans le Corps des Agents de Constataction et d'Assiette relevant de la Direction des Impôts et de la Direction de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre, aux grade, classe et échelon ci-après :

.../...

SITUATION AU 1^{ER} JANVIER 1965 DANS LE CORPS NATIONAL DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS : SITUATION AU 1^{ER} JANVIER 1965 DANS LE CORPS NATIONAL DES AGENTS DE CONSTATATION ET d'ASSIETTE

GRADE, CLASSE ET ECHELON	INDICE	A. C.	R. S. M.	GRADE, CLASSE ET ECHELON	INDICE	A. C.	R. S. M.
Adjoint Administratif Principal 1 ^{er} échelon à compter du : 24. 4. 64	235	8m 7j	Néant	Agent de Constatation et d'Assiette de 1 ^{ère} classe, 3 ^{ème} échelon	240	8m 7j	Néant

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

VU :
LE CONTRÔLEUR
FINANCIER,

COTONOU, le 17 JUILLET 1965

VU :
LE MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DES
AFFAIRES SOCIALES

ORIGINAL 1
PCG 8
MEPTAS 1
MFAEP 1
JORD 1
DRP 1
DP 4
DGF 1
DB 1
DC 2
CF 1
TRESOR 1
DI 2
PENSIONS 2
INTER. 1

Théophile PAOLETTI.-

J. AHOMADEGBE-TOMETIN

VU :
LE MINISTRE DES FINANCES, DES
AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

F. AFLOGAN